



Dépôt d'un dossier de surendettement en Banque De France

Par **fanfan 36**, le **05/07/2016** à **10:30**

Bonjour , j'ai déposé un dossier de surendettement en janvier dernier rendu irrecevable pour mauvaise foi car j'avais demandé de revoir 3 credits pour les restructurer 2 mois avant mais ils n'ont rien voulu savoir,fait appel dans les 15 jours,et la réponse à été la meme que celle de la commission; et là je m'apprete à un redeposer un en bdf harcelé par les huissiersje suis en retraite et je perçois 1200 euros mensuels sans aucun bien je suis endetté de 75 000 euros comment faire?je suis hebergée, mais malgré celà je n'arrive plus à payer mes charges,es- ce que la commission de la bdf va prendre en considération que mon hebergement ne pourra pas durer ;merci de vos conseils,cordialement.

Par **Visiteur**, le **05/07/2016** à **16:12**

Bonjour.rnLa commission est peut être plus rigoureuse car d' aucun estiment que cette solution devient un recours trop fréquent pour des gens qui se surendettent volontairement.rnJe ne dis pas que c'est votre cas, mais avez vous déclaré vos crédits précédents à vos derniers prêteurs ?